

# BBS Matrice travaux en hauteur

*Aperçu*



Bundesverband *Behälterschutz*  
Gütegemeinschaft *Tankschutz & Tanktechnik*



## Matrice de sélection pour travaux en hauteur









Hauteur d'utilisation	Travaux en hauteur					
	Marchepieds, tabourets à marches	Échelles doubles/escabeaux	Plates-formes de travail mobiles (pots peints)	Échelles à plate-forme	Échafaudages roulants	Échafaudages de travail et de protection
>7,0m						
7,0m						
2,5m						
1,0m						
0,6m						
0m						
<b>Équipement</b> Marchepieds, tabourets à marches   Echelles doubles/escabeaux   Plates-formes de travail mobiles (pots peints)   Echelles à plate-forme   Echafaudages roulants   Echafaudages de travail et de protection   Plates-formes de travail élévateurs pivotés						
<b>Durée d'utilisation</b> < 15 minutes   < 15 minutes   1 personne max.   1 personne max.   1 personne max.   selon les instructions du fabricant   selon les instructions du fabricant						
<b>Nombre de personnes</b> 1 personne max.   1 personne max.   1 personne max.   1 personne max.   1 personne max.   selon les instructions du fabricant   selon les instructions du fabricant						
<b>Tour à poutres</b> La zone de travail a-t-elle été fermée ? - Le sol est-il plat/stable ? - Les conditions météorologiques ont-elles été prises en compte (vent, pluie, neige, etc.) ? L'équipement de travail utilisé est-il en bon état, adapté au domaine d'utilisation et installé conformément aux instructions du fabricant ?						
<b>Exigences et directives importantes</b> Utilisation autorisée uniquement dans des zones plates et abritées ou lorsque aucune autre voie de montée ne peut être utilisée.						

## Matrice de sélection pour accéder à/quitter des postes de travail en hauteur et situés plus bas

Hauteur d'utilisation	Accéder à/quitter des postes de travail en hauteur					
	Echelles simples Escaliers à coulisse	Tours à escaliers (mobiles)	Plates-formes de travail élévateurs pivotés	Echelles à crinoîne fixes	Echelles simples Escaliers à coulisse	Tours à escaliers et escaliers d'échafaudage provisoires
>7,0m						
4,5-7,0m						
0-4,5m						
<b>Équipement</b> Echelles simples Escaliers à coulisse   Tours à escaliers (mobiles)   Plates-formes de travail élévateurs pivotés   Echelles à crinoîne fixes   Echelles simples Escaliers à coulisse   Tours à escaliers et escaliers d'échafaudage provisoires						
<b>Type d'utilisation</b> Uniquement pour accéder à/quitter les postes de travail en hauteur   Uniquement pour accéder à/quitter des postes de travail situés plus bas   Utilisation d'équipements de sécurité et de sauvetage						
<b>Nombre de personnes</b> 1 personne max.   1 personne max.   1 personne max.   1 personne max.   1 personne max.   selon les instructions du fabricant						
<b>Tour à poutres</b> La zone de travail a-t-elle été fermée ? - Le sol est-il plat/stable ? - Les conditions météorologiques ont-elles été prises en compte (vent, pluie, neige, etc.) ?						
<b>Exigences et directives importantes</b> Les tours à escaliers mobiles ne doivent jamais être démontées ou transportées sans être correctement sécurisées. Les tours à escaliers doivent être fermés et verrouillés avant d'être utilisés. Les tours à escaliers doivent être fermés et verrouillés avant d'être utilisés. Les tours à escaliers doivent être fermés et verrouillés avant d'être utilisés.						











# BBS Matrice de sélection pour travaux en hauteur

Matrice de sélection pour travaux en hauteur								■ Équipement approprié	■ Équipement inapproprié	
Hauteur pendant la réalisation des travaux	>7,0m								>7,0m	
	7,0 m								7,0 m	
	2,5 m								2,5 m	
	1,0 m								1,0 m	
	0,5 m								0,5 m	
	0 m									0 m
Travaux en hauteur ----- Travaux en hauteur ----- Travaux en hauteur										
Équipement	Marchepieds, tabourets à marches	Échelles doubles/escabeaux	Plates-formes de travail mobiles (plus petites)	Échelles à plate-forme	Échafaudages roulants	Échafaudages de travail et de protection	Plates-formes de travail élévatoires pilotées			
Durée d'utilisation	< 15 minutes	< 15 minutes	illimitée	illimitée	illimitée	illimitée	illimitée			
Nombre de personnes	1 personne max.	1 personne max.	1 personne max.	1 personne max.	selon les instructions du fabricant	selon les instructions du fabricant	selon les instructions du fabricant			
Toujours à prendre en compte	<b>La zone de travail a-t-elle été fermée ? - Le sol est-il plat/stable ? - Les conditions météorologiques ont-elles été prises en compte (vent, pluie, neige, etc.) ?</b> <b>L'équipement de travail utilisé est-il en bon état, adapté au domaine d'utilisation et installé conformément aux instructions du fabricant ?</b>									
Exigences et directives importantes	Utilisation autorisée uniquement dans des zones <b>petites et étroites</b> et lorsqu'aucune autre aide à la montée ne peut être utilisée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans la mesure du possible, l'utilisation d'échelles doit être minimisée.</li> <li>La règle des 3 points s'applique (les deux pieds et une main sur l'échelle).</li> <li>Les escabeaux doivent être complètement ouverts et verrouillés.</li> <li>Les escabeaux doivent être utilisés seulement s'il est prouvé qu'il n'est pas possible d'utiliser un autre équipement.</li> <li>Choisissez toujours un escabeau à la dimension adaptée.</li> <li>Les matériaux/outils lourds, volumineux ou encombrants ne doivent pas être posés sur l'escabeau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La hauteur doit être adaptée aux travaux.</li> <li>Éventuellement stabiliser selon les indications du fabricant.</li> <li>Les plates-formes de travail doivent être équipées d'une protection latérale circulaire en 3 parties contre le risque de chute.</li> <li>La chaîne de sécurité, la barre de sécurité ou la porte de sécurité doivent être accrochées ou fermées après être monté sur la plate-forme.</li> <li>Il est interdit de se pencher excessivement par-dessus la plate-forme de travail.</li> <li>La plate-forme de travail ne doit pas être déplacée, lorsqu'une personne s'y trouve dessus.</li> <li>Ne pas utiliser sur des sols glacés, enneigés ou glissants à moins que des précautions appropriées n'aient été prises pour travailler en toute sécurité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La hauteur doit être adaptée aux travaux.</li> <li>Les échelles à plate-forme doivent être complètement ouvertes et verrouillées.</li> <li>Éventuellement stabiliser selon les indications du fabricant.</li> <li>Il est interdit de se pencher excessivement par-dessus l'échelle à plate-forme.</li> <li>Les échelles à plate-forme doivent être équipées d'une protection latérale circulaire en 3 parties.</li> <li>L'échelle à plate-forme ne doit pas être déplacée, lorsqu'une personne s'y trouve dessus.</li> <li>Ne pas utiliser sur des sols glacés, enneigés ou glissants à moins que des précautions appropriées n'aient été prises pour travailler en toute sécurité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les échafaudages roulants doivent être montés conformément aux instructions de montage et d'utilisation du fabricant.</li> <li>Le montage et le démontage doivent être effectués selon les prescriptions de TRBS 2121-1 ; notamment sous la surveillance d'une personne compétente.</li> <li>Personne n'est autorisée à rester sur l'échafaudage pendant son déplacement et son alignement.</li> <li>Le monteur d'échafaudage doit être formé au montage et à l'utilisation de l'échafaudage roulant.</li> <li>Le permis échafaudage rempli pour l'échafaudage roulant doit être apposé de façon visible sur l'échafaudage.</li> <li>Une protection latérale en 3 parties composée d'une main courante (1 m au-dessus du niveau de travail), d'un repose-genoux et d'un repose-pieds est toujours obligatoire.</li> <li>Les freins des 4 roulettes doivent toujours être bloqués (sauf lorsque l'échafaudage est déplacé).</li> <li>Selon la hauteur de la plate-forme, l'accès peut se faire uniquement par l'intérieur (utilisation de l'ouverture de passage).</li> <li>La différence de hauteur entre les deux niveaux ne doit pas dépasser 2,5 m.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le montage et le démontage doivent être effectués selon les prescriptions de TRBS 2121-1 ; notamment sous la surveillance d'une personne compétente.</li> <li>Les échafaudages doivent être vérifiés par une personne compétente pour détecter les défauts avant sa première utilisation et après les interruptions de travail/intempéries.</li> <li>La protection latérale en 3 parties composée d'une main courante (&gt; 1 m au-dessus de la place debout), d'un repose-genoux et d'un repose-pieds est toujours obligatoire.</li> <li>Les ouvertures de passage internes doivent toujours être sécurisées (par exemple en utilisant des couvercles à fermeture automatique, des garde-corps ou d'autres barrières équivalentes) pour éviter les chutes.</li> <li>Lors du montage et du démontage des échafaudages, toutes les personnes impliquées doivent être protégées contre les chutes à tout moment (les mesures techniques priment sur les mesures personnelles).</li> <li>Le permis échafaudage rempli pour l'échafaudage doit être apposé de façon visible sur l'échafaudage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'opérateur doit, entre autres, avoir démontré sa capacité à utiliser la plate-forme de travail élévatoire et avoir été formé à l'utilisation de l'appareil respectif.</li> <li>Avant de commencer les travaux, un test de fonctionnement doit être effectué.</li> <li>Le mode d'emploi du fabricant doit être disponible.</li> <li>L'abaississement d'urgence doit fonctionner et être connu.</li> <li>Installer uniquement sur une surface stable.</li> <li>Utiliser des supports.</li> <li>Lors d'un séjour dans la nacelle d'une plate-forme de travail télescopique, l'EPI contre les chutes doit être porté et attaché à un point d'ancrage approprié.</li> <li>En cas de vent fort (voir les informations du fabricant), les travaux doivent être arrêtés immédiatement.</li> <li>Une distance de sécurité de &gt; 5,0 m doit être maintenue par rapport aux lignes électriques aériennes.</li> <li>Pour l'exploitation, il est interdit de travailler seul.</li> </ul>			



# BBS Matrice de sélection pour travaux en hauteur

Matrice de sélection pour travaux en hauteur								■ Équipement approprié ■ Équipement inapproprié	
Hauteur pendant la réalisation des travaux	>7,0m								>7,0m
	7,0 m								7,0 m
	2,5 m								2,5 m
	1,0 m								1,0 m
	0,5 m								0,5 m
	0 m								
Travaux en hauteur ----- Travaux en hauteur ----- Travaux en hauteur									
Équipement	Marchepieds, tabourets à marches	Échelles doubles/escabeaux	Plates-formes de travail mobiles (plus petites)	Échelles à plate-forme	Échafaudages roulants	Échafaudages de travail et de protection	Plates-formes de travail élévatoires pilotées		
<p>Questions-clés concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- préparation du travail</li> <li>- évaluations des risques</li> <li>- analyse des risques avant le commencement des travaux (EvRDM)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les marchepieds/tabourets à marches doivent être utilisés seulement s'il est prouvé qu'il n'est pas possible d'utiliser d'autres équipements.</li> <li>• Aucun marchepied/tabouret à marches ne doit être utilisé par la station.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A-t-on pris en compte qu'il pouvait y avoir une solution plus sûre que l'escabeau ?</li> <li>• La règle des 3 points est-elle applicable ?</li> <li>• Le travail ne dure-t-il pas plus de 15 minutes ?</li> <li>• L'escabeau est-il régulièrement vérifié (plaquette de contrôle valide) ?</li> <li>• Avant l'utilisation un contrôle visuel a-t-il été effectué ?</li> <li>• L'escabeau est-il entièrement ouvert et sécurisé ?</li> <li>• La zone de travail est-elle sécurisée ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La plate-forme de travail a-t-elle été montée conformément aux instructions de montage et d'utilisation du fabricant.</li> <li>• La plate-forme de travail a-t-elle été vérifiée après le montage (contrôle visuel) ?</li> <li>• La hauteur de la plate-forme de travail est-elle appropriée ?</li> <li>• <b>La zone de travail est-elle signalée et des barrières de sécurité ont-elles été installées (avec distance de sécurité) ?</b></li> <li>• Le sol est-il plat et stable ?</li> <li>• S'il y a des roulettes : ont-elles des freins et fonctionnent-elles ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'échelle à plate-forme est-elle entièrement ouverte et verrouillée ?</li> <li>• La zone de travail est-elle signalée et des barrières de sécurité ont-elles été installées (avec distance de sécurité) ?</li> <li>• Le sol est-il plat et stable ?</li> <li>• Il ne faut utiliser d'échelle de la station !</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le montage et le démontage doivent être effectués selon les prescriptions de TRBS 2121-1 ; notamment sous la surveillance d'une personne compétente.</li> <li>• L'échafaudage a-t-il été vérifié par une personne habilitée ou qualifiée après le montage ?</li> <li>• L'échafaudage a-t-il été monté conformément aux instructions de montage et d'utilisation ?</li> <li>• La zone de travail est-elle fermée (y compris distance de sécurité) ?</li> <li>• Le sol est-il plat et stable ?</li> <li>• Le permis échafaudage est-il rempli et apposé sur l'échafaudage ?</li> <li>• Les freins des 4 roulettes ont-ils été mis ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux sur les murs extérieurs du bâtiment</li> <li>• Modifications importantes apportées au bâtiment</li> <li>• Travaux sur la mouleure</li> <li>• Travaux sur les affichages de prix/poteaux</li> <li>• Travaux en sous face de toit de voie de circulation</li> <li>• Travaux sur mâts d'éclairage</li> <li>• Travaux sur pylônes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La plate-forme de travail est-elle utilisée de manière conforme à l'usage prévu ?</li> <li>• <b>Le personnel est-il habilité à utiliser la plate-forme de travail ?</b></li> <li>• Les conditions environnementales sont-elles appropriées (circulation, vent, nature du sol...)?</li> <li>• Une personne supplémentaire est-elle désignée pour les cas d'urgence et familiarisée avec le fonctionnement du dispositif d'abaissement d'urgence ?</li> <li>• Y a-t-il des lignes électriques, des câbles, des arbres dans l'environnement de travail ?</li> </ul>		
Exemples types d'utilisation et d'application	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail simple, peu complexe et à faible risque dans des espaces très petits et étroits où aucun autre équipement ne peut pas être utilisé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail simple, peu complexe et à faible risque dans des espaces étroits comme les toilettes ou dans la zone des caisses.</li> <li>• Changement d'ampoule dans un magasin</li> <li>• Petits travaux de peinture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacement important des lampes dans un magasin</li> <li>• Remplacement des filtres de sortie dans les climatisations</li> <li>• Travaux sur l'image du magasin (lambrequins)</li> <li>• Travaux de maintenance sur congélateurs et réfrigérateurs</li> <li>• Remplacement des pièces de chaperon</li> <li>• Travaux sur un miroir de sécurité</li> <li>• Travaux sur des racks informatiques</li> <li>• Remplacement de la caméra de sécurité, ajustements</li> <li>• Travaux pour enlever les graffitis</li> <li>• Travaux d'entretien de lavage de voitures et au jet</li> <li>• Travaux de remplacement sur le tuyau de la pompe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exceptions à ces règles ou l'utilisation d'une échelle à plate-forme plus haute nécessitent l'autorisation écrite de l'auteur de la commande.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux de peinture dans/à un magasin</li> <li>• Travaux sur le plafond suspendu d'un magasin</li> <li>• Travaux de maintenance sur la technique des bâtiments</li> <li>• Travaux sur les caméras de sécurité</li> <li>• Travaux sur les appareils de lavage à brosses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux sur les murs extérieurs du bâtiment</li> <li>• Modifications importantes apportées au bâtiment</li> <li>• Travaux sur la mouleure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux sur les murs extérieurs du bâtiment</li> <li>• Modifications importantes apportées au bâtiment</li> <li>• Travaux sur la mouleure</li> </ul>		
Exigences supplémentaires	Autorisation écrite de l'auteur de la commande nécessaire.	Autorisation écrite de l'auteur de la commande nécessaire.	aucune		Les échafaudages roulants et les échafaudages de travail et de protection doivent avoir une échelle intérieure. Il est interdit de monter par les échelles extérieures. L'échafaudage doit être protégé contre les chocs par des barrières appropriées, des panneaux d'avertissement, des feux d'avertissement et, si nécessaire, des cônes de signalisation.		Les plates-formes de travail élévatoires ne doivent pas être utilisées à mauvais escient comme ascenseurs ou grues.		












# BBS Matrice de sélection pour accéder à/quitter des postes de travail en hauteur et situés plus bas

Matrice de sélection pour accéder à/quitter des postes de travail en hauteur et situés plus bas								Équipement approprié Équipement inapproprié	
Hauteur d'utilisation	>7,0m								>7,0m
	4,5 - 7,0 m								4,5 - 7,0 m
	0 - 4,5 m								0 - 4,5 m
<b>Accéder à/quitter des postes de travail en hauteur</b>					<b>Accéder à/quitter des postes de travail situés plus bas</b>				
Équipement	Échelles simples Échelles à coulisse	Tours à escaliers (mobiles)	Plates-formes de travail élévatrices pilotées	Échelles à crinoline fixes	Échelles simples Échelles à coulisse	Tours à escaliers et escaliers d'échafaudage provisoires	Équipement de sécurité et de sauvetage		
Type d'utilisation	Uniquement pour accéder à/quitter les postes de travail en hauteur				Uniquement pour accéder à/quitter des postes de travail situés plus bas			Utilisation d'équipements de sécurité et de sauvetage	
Nombre de personnes	1 personne max.	selon les instructions du fabricant	selon les instructions du fabricant	1 personne max.	selon les instructions du fabricant	selon les instructions du fabricant	selon les instructions du fabricant		
Toujours à prendre en compte	<b>La zone de travail a-t-elle été fermée ? - Le sol est-il plat/stable ? - Les conditions météorologiques ont-elles été prises en compte (vent, pluie, neige...) ? L'équipement de travail utilisé est-il intact, adapté au domaine d'utilisation et installé conformément aux instructions du fabricant ?</b>								
Exigences et directives importantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>La hauteur maximale du bâtiment est de 4,5 m.</li> <li>La hauteur maximale non sécurisée de la personne qui monte est de 3,5 m.</li> <li>A partir de 3,5 m, il faut porter un EPI contre les chutes !</li> <li>Il y a un support d'échelle sur le bord du toit afin que l'échelle puisse être solidement ancrée et ait une assise solide.</li> <li>Au point de montée, il y a un étrier des deux côtés (appelé étrier de piscine)</li> <li>Les échelles à coulisse doivent être complètement enclenchées.</li> <li>Il est interdit de se pencher excessivement par-dessus les échelles.</li> <li>Il est interdit de transporter du matériel volumineux (par ex. poids &gt; 10 kg, matériel encombrant, matériel avec une grande surface exposée au vent, etc.).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les tours à escaliers mobiles ne doivent jamais être déplacées lorsque des personnes se trouvent sur la tour.</li> <li>L'installateur doit être formé au maniement des tours à escaliers.</li> <li>Le permis échafaudage rempli doit être apposé de façon visible sur la tour à escaliers.</li> <li>Le montage de la main courante et des pinthes est absolument nécessaire.</li> <li>Lors de l'utilisation d'une tour à escaliers mobile, il faut serrer les freins.</li> <li>Les tours à escaliers ne doivent pas être utilisées comme points d'ancrage.</li> <li>La hauteur maximale entre les plates-formes de la tour ne doit pas dépasser 2,5 m.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisez la plate-forme de travail élévatrice de façon conforme à l'usage selon le mode d'emploi.</li> <li>Il s'applique les consignes des travaux en hauteur - utilisation des plates-formes de travail élévatrices roulantes.</li> <li>Laisser l'équipement en position surélevée n'est autorisé que si une évaluation écrite des risques prouve que c'est la méthode la plus sûre et la plus appropriée pour atteindre le poste de travail.</li> <li>Le personnel doit être informé et formé.</li> <li>Travailler seul avec les plates-formes de travail élévatrices est interdit.</li> <li>L'EPI contre les chutes doit être porté conformément au mode d'emploi et évaluation des risques.</li> <li>Un système de sauvetage d'urgence est en place et les opérateurs sont formés en conséquence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le personnel chargé de l'installation du système d'échelle à crinoline doit être dûment qualifié et compétent.</li> <li>L'installation du système d'échelle à crinoline doit être documentée par l'entreprise d'installation et remise par l'auteur de la commande.</li> <li>Les échelles à crinoline doivent être équipées d'une protection pour le dos.</li> <li>Les personnes, qui utilisent une échelle à crinoline, doivent avoir une bonne condition physique (absence de vertige, pas de problème circulatoire) et être formées.</li> <li>Des plates-formes de repos doivent toujours être prévues à des intervalles de 10 m maximum sur les échelles à crinoline.</li> <li>Seules des échelles à crinoline testées peuvent être utilisées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En utilisant les échelles, il faut porter un EPI contre les chutes si la hauteur potentielle de chute &gt; 3,5 m ! <b>Remarque : ne peut être effectué que si le point d'ancrage est au-dessus de la personne !</b></li> <li>La profondeur maximale du poste de travail situé plus bas est de 4,5 m.</li> <li>Les échelles doivent être sécurisées contre les déplacements et les chutes involontaires.</li> <li>Les échelles doivent dépasser d'au moins 1 m en haut.</li> <li>Les échelles à coulisse doivent être complètement enclenchées.</li> <li>Il est interdit de se pencher excessivement par-dessus les échelles.</li> <li>Il est interdit de transporter du matériel volumineux (par ex. poids &gt; 10 kg, matériel encombrant, matériel avec une grande surface exposée au vent, etc.).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les tours à escaliers/escaliers d'échafaudage provisoires ne peuvent être utilisés que comme accès aux voies de circulation ou aux postes de travail.</li> <li>Ils sont conçus, montés, modifiés ou démontés par des personnes compétentes pour s'assurer que la construction et l'équipement appropriés sont utilisés pour la situation spécifique.</li> <li>Les tours à escaliers/escaliers d'échafaudage doivent avoir un garde-corps en 3 parties sur tous les côtés pour empêcher les personnes/matériel de tomber.</li> <li>La preuve de la stabilité des tours à escaliers/escaliers d'échafaudage doit être fournie sous forme de preuve statique en cas d'écart par rapport aux instructions de montage et d'utilisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisez toujours l'équipement de sauvetage conformément aux instructions du fabricant.</li> <li>Le personnel de service doit être instruit et formé et avoir également une formation pratique.</li> <li>Il faut faire appel à une deuxième personne au poste de sécurité.</li> <li>Lors de la sortie et de l'accès, l'employé doit être sécurisé en permanence avec un EPI contre les chutes.</li> </ul>		



# BBS Matrice de sélection pour accéder à/quitter des postes de travail en hauteur et situés plus bas

Matrice de sélection pour accéder à/quitter des postes de travail en hauteur et situés plus bas								■ Équipement approprié	■ Équipement inapproprié
Hauteur d'utilisation	>7,0m								>7,0m
	4,5 - 7,0 m								4,5 - 7,0 m
	0 - 4,5 m								0 - 4,5 m
<b>Accéder à/quitter des postes de travail en hauteur</b>					<b>Accéder à/quitter des postes de travail situés plus bas</b>				
Équipement	Échelles simples Échelles à coulisse	Tours à escaliers (mobiles)	Plates-formes de travail élevatrices pilotées	Échelles à crinoline fixes	Échelles simples Échelles à coulisse	Tours à escaliers et escaliers d'échafaudage provisoires	Équipement de sécurité et de sauvetage		
Questions-clés concernant : - préparation du travail - évaluations des risques - analyse des risques avant le commencement des travaux (EvRDM)	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'échelle est-elle régulièrement vérifiée ?</li> <li>L'échelle est-elle entièrement ouverte et verrouillée ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La tour à escaliers/échafaudage a-t-elle/il été monté(e) conformément au manuel (év. y compris les stabilisateurs) ?</li> <li>La tour à escaliers/échafaudage a-t-elle/il été contrôlé(e) et validé(e) après le montage par une personne compétente ?</li> <li>Les conditions environnementales sont-elles appropriées (circulation, vent...)?</li> <li>Le permis échafaudage a-t-il été rempli et apposé sur l'échafaudage ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La plate-forme de travail est-elle utilisée comme prévu ?</li> <li>Le personnel est-il habilité à utiliser l'équipement ?</li> <li>Les conditions environnementales sont-elles appropriées (circulation, vent, nature du sol...)?</li> <li>Une personne supplémentaire est-elle désignée pour les cas d'urgence et familiarisée avec le fonctionnement du dispositif d'abaissement d'urgence ?</li> <li>Y a-t-il des lignes électriques, des câbles, des arbres dans l'environnement de travail ?</li> </ul>	aucune	<ul style="list-style-type: none"> <li>En cas d'incendie ou d'infiltration d'eau/de matériaux, les personnes concernées peuvent-elles se mettre en sécurité ?</li> <li>Les échelles/tours à escaliers/escaliers d'échafaudage doivent être contrôlés/testés régulièrement.</li> </ul>	aucune			
Exemples types d'utilisation et d'application	<b>Lieux d'utilisation autorisés : Toit de magasin, toit de hall de lavage, toit d'atelier avec une hauteur maximale de 4,5 m.</b>	<b>Accès aux toits de bâtiment (toits de magasin, installations de lavage, toits de voie de circulation, etc.)</b>		Accès aux mâts de vue panoramique, pylônes et bâtiments	Accès aux excavations, fouilles, etc. Accès aux espaces étroits, réservoirs, etc.		<b>Accès aux réservoirs, trous d'homme, espaces étroits</b>		
Exigences supplémentaires	L'accès aux bâtiments/installations de plus de 4,5 m n'est pas autorisé sans protection contre les chutes. <b>Les exceptions doivent être approuvées par l'auteur de la commande.</b>	aucune	<b>Le port d'un hamais de sécurité (EPI contre les chutes) sur les plates-formes de travail ou dans les nacelles dépend des spécifications du fabricant.</b>	Les échelles à crinoline sans protection pour le dos ne sont pas autorisées et doivent être autorisées par l'auteur de la commande.	Uniquement autorisé si l'utilisation d'une tour à escaliers ou d'un escalier d'échafaudage n'est pas possible.	Le sous-traitant responsable de la construction de la tour à escaliers doit s'assurer que la construction correspond aux instructions de montage avant de la remettre à l'utilisateur. Ceci s'applique également aux modifications structurelles ultérieures de l'échafaudage.	Travaux dans des espaces étroits : Lors des travaux dans des espaces étroits et une entrée verticale, l'utilisation d'un trépied est obligatoire. <b>ATTENTION : descente dans les conteneurs (uniquement autorisée après accord de l'auteur de la commande).</b>		





*Bundesverband Behälterschutz*  
*Gütegemeinschaft Tankschutz & Tanktechnik*



© Bundesverband Behälterschutz e.V.  
Gütegemeinschaft Tankschutz und Tanktechnik e.V.

Hebelstraße 11 | 79104 Freiburg | Allemagne | Téléphone: +49 (0) 761-71717 | [info@bbs-gt.de](mailto:info@bbs-gt.de) | [www.bbs-gt.de](http://www.bbs-gt.de)